On m’a installé ou activé un compteur à budget aujourd’hui mais je n’ai pas fait le premier rechargement, vais-je me retrouver sans énergie ?

Notre réponse

Non.

Lorsque le gestionnaire de réseau de distribution place un compteur à budget, il programme une réserve de consommation d’environ 2 à 3 jours, ce qui vous permet d'avoir de l'électricité ou du gaz le temps d'aller recharger votre carte.
Pour plus d’informations à ce sujet, voyez notre fiche Qu’est-ce que la réserve de consommation à l’installation ou à l'activation d’un compteur à budget ?

Vous trouverez plus d’informations sur l’utilisation du compteur à budget dans les brochures d’Ores, disponibles dans l’onglet documents utiles.

Références légales

Documents type

Brochure: Votre compteur à budget gaz naturel – éditée par ORES – août 2019
Brochure: Votre compteur à budget électricité – éditée par ORES – août 2019

Date de mise à jour: Jeudi 14/01/21